

L'Ulmeusien

N° 20 - Juin 1997

EDITO

Une partie de ce numéro est consacrée à la fiscalité locale. Assurément, tout le monde se réjouit de constater que les taux communaux soient parmi les plus bas du Département de l'Oise.

Nous avons pu tenir ce pari bien sûr grâce au développement industriel mais aussi par la volonté déterminée des Conseils Municipaux successifs. Notre raisonnement s'appuyait également sur le fait que le SIVOM prenait une part de plus en plus active dans les investissements communaux avec une fiscalité additionnelle propre.

Il nous reste, certes, bien des investissements à faire mais aujourd'hui une bonne partie a été réalisée grâce à ces ressources nouvelles de taxe professionnelle qui nous ont permis de recourir aisément à l'emprunt.

On entend très souvent parler de la réforme de la fiscalité locale et d'une répartition différente de la taxe professionnelle qui dépouillerait les communes qui ont fait des efforts au profit d'autres qui en ont fait bien peu.

J'espère que si cela devait arriver, ce soit le plus tard possible, car cela nous amènerait à augmenter les taxes sur les particuliers pour compenser ce "racket".

Dans quelques six à sept ans, beaucoup d'emprunts arriveront à terme ce qui permettrait de faire face plus facilement à une réforme fiscale défavorable.

Si par contre, nous échappons à cette réforme, il n'est pas insensé d'envisager à cette échéance une diminution des taux d'imposition et, particulièrement de la taxe professionnelle.

Affaire à suivre.

Le Maire,
Robert TERNACLE

ADIEU René BARDY

Il nous a quitté tout doucement, sans bruit "le petit père Bardy" comme nous l'appelions avec affection. Dans la nuit du 9 juin dernier il s'est assoupi dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Nombreux sont ceux qui sont venus le 11 juin, malgré l'orage exceptionnel, l'accompagner à sa dernière demeure. Nous étions très tristes et réalisons à cet ultime instant la perte d'un homme qui nous était cher.

Certains se souviennent qu'il a été Garde-Champêtre, il y a plus de vingt ans de cela. Il sonnait la cloche de quartier en quartier et annonçait les nouvelles municipales au porte-voix.

D'autres se rappellent qu'il fut le premier adjoint au Maire de 1977 à 1989 ; toujours en effervescence, avec le souci permanent que tout aille au mieux.

Pour ma part, je n'oublierai pas cet adjoint, ce petit homme soucieux mais jovial, qui m'a accompagné loyalement pendant douze années avec son sens peu commun du travail bien fait et sa préoccupation de l'intérêt général.

René BARDY, vous nous manquerez beaucoup.

Robert TERNACLE

SOMMAIRE

◆ <i>Edito</i>	<i>Page 1</i>
◆ <i>Informations municipales</i>	<i>Page 2</i>
◆ <i>Associations</i>	<i>Page 6</i>
◆ <i>Vie paroissiale</i>	<i>Page 9</i>
◆ <i>Vie pratique</i>	<i>Page 9</i>

INFORMATIONS MUNICIPALES

LE G.I.P.E.

(GROUPEMENT D'INTERVENTION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT)

Le G.I.P.E. a été créé en 1995 à l'initiative de votre Maire et Conseiller Général, M. Robert TERNACLE qui en est le Président. Cette association à laquelle notre Commune adhère au même titre que les communes de Armancourt, Jaux, Jonquières, Venette et Verberie a deux buts essentiels :

- faire réaliser des travaux communaux qui ne sont pas régulièrement entrepris par les communes elles-mêmes (faute de moyens) en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement,
- permettre à des jeunes en difficulté, des bénéficiaires du R.M.I., des demandeurs d'emploi de longue durée, de retrouver un emploi, de renouer avec le monde du travail et pour certains de se réinsérer sur le plan social.

Depuis bientôt deux ans, l'équipe du G.I.P.E. composée de 12 salariés intervient régulièrement tous les 3 mois environ dans les communes adhérentes. Les opérations suivantes ont pu être réalisées au Meux :

- nettoyage et mise en valeur des berges de l'Oise et du Chemin de halage,
- entretien des fossés,
- débroussaillage et nettoyage de talus et chemins ruraux,
- mise en place de dispositifs de soutènement de talus et aménagements paysagers,
- réfection de trottoirs et d'accotements;

Outre l'aspect positif de cette expérience au niveau des réalisations sur notre commune, il faut noter également qu'un tiers environ des personnes intégrées temporairement au sein du G.I.P.E. ont pu retrouver un emploi stable ; d'autres ont pu être orientées vers une formation qualifiante ou ont trouvé une solution adéquate à leur projet professionnel.

Le bilan satisfaisant et très positif de l'action menée par le G.I.P.E. tant sur le plan social que sur le plan environnemental a conduit les différents partenaires (communes, Conseil Général, Direction Départementale du Travail et de l'Emploi, Direction Régionale de l'Environnement, organismes sociaux....) à poursuivre cette opération sur l'année 1997-1998.



LA COMMUNE ET LA FISCALITE

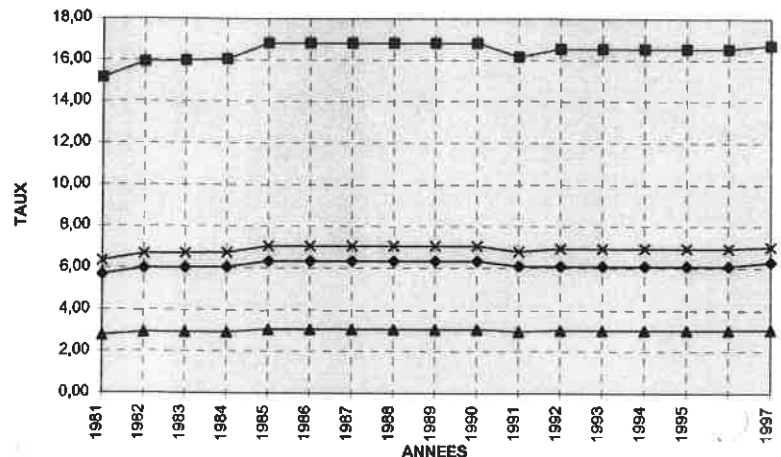
Les impôts directs locaux perçus par la commune représentent 94,80 % de l'ensemble de la fiscalité locale. Leur produit provient des quatre taxes directes locales :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- la taxe d'habitation,
- la taxe professionnelle.

Ces quatre taxes directes fournissent aux communes en moyenne la moitié de leurs recettes budgétaires. Pour notre commune, elles représentent 76,17 % des recettes pour 1997.

A la lecture du tableau ci-dessous vous pouvez constater que l'évolution des taux des quatre taxes directes locales votés annuellement par le conseil municipal est cependant très faible (en moyenne + 0,59 % par an sur les 17 dernières années).

LE MEUX
EVOLUTION DES 4 TAXES



◆ TAXE PROFESSIONNELLE
■ TAXE FONCIER NON BATI
▲ TAXE D'HABITATION
× TAXE FONCIER BATI

Le développement des activités économiques principalement et de l'habitat sur la Commune ont en effet permis de ne pas majorer les taux d'imposition communaux et ont fortement contribué à l'augmentation de la richesse fiscale de la Commune. Les **recettes** fiscales provenant du produit des quatre taxes directes locales représentaient 277,10 F. par habitant en 1981, elles représentent 4 896,90 F. par habitant en 1997 ; soit en progression de 1 667 % (ou 18 fois plus) alors que les taux d'imposition n'ont augmenté que de 10,71 % sur cette période de 17 ans.

LA FISCALITE COMMUNALE ET LE SIVOM

...Il faut cependant souligner que la Commune reverse au SIVOM des Communes de la Région de Compiègne 75 % du produit de la taxe professionnelle générée par les entreprises installées en zone d'activité. Le montant de cette contribution reversée au SIVOM représente pour 1997 : 3 709 710 F. soit 56,33 % du produit total de la taxe professionnelle qui est de 6 584 580 F. et 44,77 % du montant total des impositions directes perçues par la Commune soit 8 285 566 F. Cette contribution budgétaire versée au SIVOM d'une part et d'autre part le montant de l'imposition directe perçue par le SIVOM sur l'ensemble des quatre taxes (3 230 325 F.) font que notre Commune se situe en deuxième position derrière Compiègne sur l'ensemble des communes du SIVOM quant à l'apport de recettes au sein de ce Syndicat avec un montant de 6 940 035 F.

“Le Meux parmi les plus faibles taux d'imposition de l'Oise et du SIVOM”

Si l'on compare les taux des quatre taxes directes locales de notre Commune à ceux des 13 autres communes du SIVOM pour 1997 (selon les tableaux ci-dessous), il est à remarquer que les taux d'imposition appliqués sont très inférieurs à la moyenne :

TAXE D'HABITATION

Communes	Taux
Margny-lès-Compiègne	10,48
Compiègne	9,39
Janville	8,86
St-Sauveur	7,98
Jonquières	7,22
Lacroix-St-Ouen	6,16
Jaux	6,09
Armancourt	5,99
Choisy au Bac	5,50
Vieux Moulin	5,50
Venette	5,43
Clairoix	4,92
Le Meux	3,04
St Jean aux Bois	2,82

Moyenne Nationale : 13,16 %
Moyenne Départementale : 11,32 %

TAXE PROFESSIONNELLE

Communes	Taux
Janville	11,61
Compiègne	10,02
Jonquières	8,10
Choisy au Bac	7,97
Lacroix-St-Ouen	7,21
St-Sauveur	7,12
Le Meux	6,28
Jaux	6,09
Margny-lès-Compiègne	6,07
Vieux Moulin	6,05
Clairoix	5,48
Venette	4,18
Armancourt	4,03
St Jean aux Bois	1,48

Moyenne Nationale : 14,54 %
Moyenne Départementale non communiquée.

TAXE FONCIER NON BATI

Communes	Taux
St Jean aux Bois	72,45
Janville	49,25
St-Sauveur	47,80
Vieux Moulin	38,66
Jonquières	38,43
Compiègne	37,96
Jaux	37,21
Lacroix-St-Ouen	35,96
Clairoix	31,86
Armancourt	30,83
Margny-lès-Compiègne	29,67
Venette	28,10
Choisy au Bac	21,22
Le Meux	16,70

Moyenne Nationale : 39,74 %
Moyenne Départementale : 42,64 %

TAXE FONCIER BATI

Communes	Taux
Compiègne	17,13
Jonquières	16,29
St-Sauveur	15,67
Janville	15,56
Lacroix-St-Ouen	15,12
Margny-lès-Compiègne	14,19
Armancourt	13,80
Jaux	10,79
Choisy au Bac	9,90
Clairoix	8,85
Vieux Moulin	8,25
Venette	7,66
Le Meux	7,00
St Jean aux Bois	4,83

Moyenne Nationale : 16,68 %
Moyenne Départementale : 21,49 %

LECTURE D'UNE FEUILLE D'IMPOSITION

A la réception d'une feuille d'imposition telle que celle de la taxe d'habitation, nous regardons principalement le montant de l'imposition qui est dû ①. Pour en conclure ensuite que cette taxe a encore augmenté, "mais pourquoi paie-t-on plus cher chaque année ?"

La taxe d'habitation, comme les autres taxes directes locales, est votée et perçue, en ce qui concerne notre Commune par quatre collectivités différentes :

- la Commune,
 - le SIVOM (Syndicats de Communes),
 - le Département,
 - la Région
- (Colonnes A - B - C et D du document ci-après).

Comment est-elle calculée ?

Une liste de logements de référence a été établie conjointement par les services des Impôts et la Commission Communale des impôts. Chaque habitation est ensuite classée par rapport à un logement de référence pour en déterminer la valeur locative ②. Cette valeur locative est réévaluée chaque année en fonction de l'évolution des loyers qui est en moyenne de 1 % par an.

La base d'imposition nette ③ est ensuite déterminée. Elle correspond à la valeur locative diminuée des abattements ④ pour charge de famille ou autres. Le montant de la taxe est ensuite calculé en appliquant à la base nette d'imposition, les taux ⑤ votés par chacune des collectivités bénéficiaires de l'impôt (Commune, SIVOM, Département et Région).

C'est ainsi que sur l'exemple ci-dessous, le contribuable aura à verser 2 127 F. de taxe d'habitation ⑥ dont :

- 471 F. au bénéfice de la commune
 - 185 F. au bénéfice du SIVOM
 - 1074 F. au bénéfice du Département
 - 397 F. au bénéfice de la Région
- auxquels s'ajoutent 94 F. de frais de gestion au profit du Trésor. La somme totale à régler par le contribuable ① est donc de 2 221 F. soit en augmentation de 84 F. par rapport à l'année précédente ⑦. La contribution communale varie quant à elle de 5 F. ⑧ même si le taux d'imposition communal n'a pas été majoré ⑨ ceci en raison de la réévaluation de la valeur locative évoquée plus haut.

1996

115398

DÉPARTEMENT : ...
COMMUNE : ...
LIEU DE L'IMPOSITION : ...

TAXE D'HABITATION
VOTÉE ET PERÇUE PAR
LA COMMUNE, LE DÉPARTEMENT, LA RÉGION
ET DIVERS ORGANISMES

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

ÉLÉMENTS DE CALCUL	A		B		C		D		TAXE SPÉCIALE D'ÉQUIPEMENT	TOTAL DES COTISATIONS
	COMMUNE	SYNDICATS de communes	COMMUNE	SYNDICATS de communes	DÉPARTEMENT	RÉGION	DÉPARTEMENT	RÉGION		
② VALEUR LOCATIVE BRUTE ①	17190	17190			17190	17190				
VALEUR LOCATIVE NETTE ③	15590	15590			15590	12470				
ABATTEMENTS ④										
• général à la base										
• personnes à charge	10				10%		10%			
- par pers. une Fam. 2										
pour 1 pers. ou 2	1550	1550			1550	1240				
• par pers. une Fam. 1										
pour 1 pers. ou 2										
• spécial à la base										
③ BASE NETTE D'IMPOSITION	15640	15640			15640	15950				
Taux d'imposition 1995	3,01	1,18			6,87	2,49				
⑤ COTISATIONS ⑥	471	185			1074	397			2127	
• Frais de gestion de la fiscalité directe locale ① + 94 • Prélèvement sur base d'imposition élevée ①										
SOMME A PAYER										
2221 F.										

ÉVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 1995 ET 1996					
I	ANNEE 1995	ANNEE 1996	CE QUI REPRÉSENTE UNE VARIATION		
			EN VALEUR	EN POURCENTAGE	
⑧ COMMUNE	466	471	+5	+1,07	
DÉPARTEMENT	1012	1074	+62	+6,13	
RÉGION	393	397	+4	+1,02	
⑨ TOTAUX PRÉLÈVEMENTS	266	279	+13		
⑦ TOTAL DES COTISATIONS	2137	2221	+84	+3,93	
⑦ SOMME À PAYER *	2137	2221	+84	+3,93	

ÉVOLUTION DES TAUX ENTRE 1995 ET 1996			
II	ANNEE 1995	ANNEE 1996	VARIATION
⑨ TAUX 1995	3,01		
TAUX 1996	3,01		
TAUX DÉPARTEMENT	6,54	6,87	+2,49
TAUX RÉGION	2,49	2,49	

DATE DE MISE EN RECouvreMENT: **30 09 96**

DATE LIMITE DE PaiEMENT: **15 11 96**

VOIR AU VERSO AUTRES RENSEIGNEMENTS ET RENVOIS

6005202211440201420
30224.5380896789

TALON DE PaiEMENT (voir au verso sur mode d'impression)

L'OBLIGATION DU RECENSEMENT MILITAIRE

Depuis l'annonce de la disparition du service national actif dans sa forme actuelle, il a été constaté une nette augmentation des inscriptions d'office des jeunes gens à recenser.

Le projet de loi réformant le service national a effectivement prévu la suppression du service national actif mais a cependant maintenu les opérations de recensement, ceci en vue de convoquer les jeunes français au "rendez-vous citoyen", nouvelle composante du service national.

Les jeunes gens ont toujours obligation de se faire recenser à la Mairie du lieu de leur domicile durant le mois suivant le trimestre civil au cours duquel ils ont atteint l'âge de 17 ans. (Exemple : un jeune homme né le 11 avril 1980, devra se faire recenser au cours du mois de juillet 1997 ; son copain né le 29 septembre 1980 devra, lui, se présenter en mairie entre le 1er et le 30 octobre 1997...).

Alors jeunes citoyens n'oubliez pas vos obligations !
FAITES VOUS RECENSER !

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

- Rappel -

Lors du dernier scrutin, quelques Ulmeusiens et Ulmeusiennes ont eu la désagréable surprise de constater qu'ils ne figuraient pas sur la liste électorale. En effet, si l'inscription sur la liste électorale est obligatoire pour toute personne de nationalité française jouissant de ses droits civils et politiques, il n'en demeure pas moins qu'elle n'est pas systématique et qu'elle n'est jamais faite d'office.

Lors de votre arrivée sur la Commune vous vous êtes fait connaître auprès du secrétariat de la Mairie pour les démarches administratives courantes (changement de domicile sur la carte d'identité, sur la carte grise de votre véhicule, inscription scolaire...) mais si vous n'avez pas expressément formulé votre demande d'inscription sur la liste électorale et signé le formulaire d'inscription dont un récépissé vous est remis, vous ne pouvez pas être inscrit sur les listes électorales.

Les demandes d'inscription sont reçues au secrétariat de la Mairie toute l'année. Elles prennent effet le 1er mars de l'année suivante, exception faite des cas prévus par l'article L.30 du Code Electoral, à l'occasion de révision partielle.

Nous ne saurons donc trop recommander aux personnes récemment arrivées sur la Commune de vérifier auprès

du secrétariat de la Mairie que leur demande d'inscription a bien été enregistrée ou de procéder aux formalités nécessaires et obligatoires.

Il est également rappelé aux jeunes qui ont atteint leur majorité ou qui auront 18 ans avant le 28 février 1998, qu'ils peuvent eux aussi solliciter leur inscription sur les listes électorales.

RAPPEL VOIRIE

Ramassage des ordures ménagères

Habituellement tous les jeudis

Si un jour férié intervient entre le lundi et le jeudi inclus, le ramassage est reporté au vendredi.

Ramassage des objets encombrants

Le premier jeudi de chaque mois.

Benne à déchets verts

Ouverture le samedi matin de 10 h à 11 h 45 au Hameau de Caulmont au niveau du n° 84.

Balayage mécanique des voies communales

- Mardi 15 juillet
- Jeudi 18 septembre
- Jeudi 13 novembre

Merci de laisser la voie disponible pour un balayage efficace.

Décharge du Bois de Plaisance

D. 36E entre Aiguisy et Venette - suivre le panneau indicateur "Centre d'accueil des gens du voyage".

Horaires d'ouverture :

8 h-12 h et 13 h 30-17 h 30

tous les jours sauf samedi et dimanche.

DIVAGATION DES CHIENS

Il est rappelé que la divagation des chiens sur la voie publique est strictement interdite par la législation. Tout animal errant sur le domaine public peut être capturé et transporté à la fourrière (S.P.A.). Par ailleurs, en cas d'accident provoqué par votre animal, votre responsabilité pénale et civile serait totalement engagée.





ETAT-CIVIL

Naissances



Marc BATTAIS	28 mars
Dorine DEMOUY	1er avril
Gaëtan EMEL	1er avril
Guillaume VILLAIN	9 avril
Marie DELACOURT	13 mai
Alban LEVEL	16 mai
Côme DUPREZ	28 mai
Julien HERVO	1er juin

Mariage



Denis PECOURT
et
Isabelle ABRANTES
le 17 mai 1997

Jérôme FORESTIER
et
Marlène LESAGE
31 mai 1997

Franck DERVILLEZ
et
Anne DE THIBAUT
le 7 juin 1997

Décès

René BARDY 9 juin 1997



ASSOCIATIONS

COMITE DES FETES

Fête Patronale

Dimanche 13 juillet 1997

Attractions foraines.

14 h 30- Grande Course Cycliste, départ Place de la Mairie

17 h - Concert de la Venettienne

17 h 30 - Remise des prix

21 h 30 - Retraite aux Flambeaux, départ du haut de la rue de la Libération (Terrain de football). Passage à 22 h Place de la Mairie.
Distribution de torches et lampions.

23 h - Feu d'artifice

Bal musette sous le préau de la Maison des Associations.

Fête Nationale

Lundi 14 juillet

15 h - Cérémonie au monument aux Morts

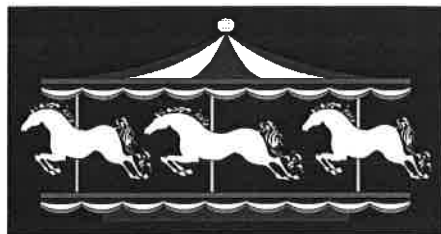
15 h 30 - Vin d'honneur

16 h - Animations traditionnelles avec de nombreux lots pour tous :

- Mât de cocagne
- Quilles
- Ciseaux
- Pêche à la ligne
- Filet garni
- Grande course au trésor pour les enfants

Tours de manège gratuits offerts aux enfants de la Commune.

Attractions foraines.



FAMILLES RURALES

CENTRE AERE

Xavier, le Directeur, Julie, Mayong, Ludovic, Franck, Maïa, Véronique et Brigitte accueilleront 50 enfants pour le centre aéré qui se déroulera à l'école maternelle du 30/06/97 au 25/07/97. Cette année le thème est "Voyage au travers des légendes" : découvrir les époques différentes dans le cadre d'un voyage fantastique basé sur les contes et légendes. Balade fluviale, canoë, camping, sports nautiques, grands jeux parc d'attractions, olympiades, Cité des Sciences, piscine... voici quelques unes des activités proposées à vos enfants.

Tarifs identiques à ceux de 1995 et 1996 :

Allocataire C.A.F. de Beauvais :

450 F. (1er enfant) mois entier

400 F. (2è enfant) " "

350 F. (3è enfant) " "

140 F. la semaine

Non allocataire :

550 F. (1er enfant) mois entier

500 F. (2è enfant) " "

450 F. (3è enfant) " "

165 F. la semaine

(Remise de 50 F./enfant en cas de non-imposition et pour le mois complet).

Carte d'adhésion Familles Rurales : 100 F.

Inscription sur place.

Se munir de : carnet de santé, n° allocataire CAF Beauvais, n° sécurité sociale des deux parents, nom et adresse de la caisse.

BROCANTE

"...La pluie du matin n'arrête pas le pèlerin..." beaucoup de visiteurs ont flané ce dimanche 11 mai à la recherche de l'objet rare... 133 exposants, soit 735 mètres d'étalage ont envahi les rues du Général Leclerc, Pierre Carluy et Colonel Fabien. Chaque année le nombre d'exposants augmente régulièrement. L'Association renouvelle ses remerciements à tous ceux qui aident à l'organisation de la brocante. Rendez-vous en mai 1998 pour la 14 ème brocante.

La Présidente,
M. BEAUFILS

LE MEUX ENTENTE BOULES

Le 28 avril 1997, Le Meux Entente Boules organisait le Challenge Communal annuel. Celui-ci a été boudé par les Ulmeusiens, POURQUOI ? Est-ce parce que beaucoup pensent qu'ils ne savent pas jouer ? Qu'importe, le but de cette journée n'est pas de savoir si on joue bien ou mal, mais de permettre aux habitants de se rencontrer durant un après-midi amical, de jouer ensemble, et même de prendre le verre de l'amitié. Donnons-nous rendez-vous pour 1998.

Le Président,
J.M. CINTAS



Le Meux peut être fier de sa place située en plein coeur du village. Cette place est également le boulo-drome, ouvert à tous, et sur lequel se déroulent de nombreux concours. Mais cette place n'était pas prévue pour être un "K.K. room Cabots". Il est désagréable pour les joueurs d'être obligé de ramasser leurs boules dans les crottes d'odeur fétide. Chacun dira "ce n'est pas mon chien", d'autres diront "le mien est petit"... Que dirait le goal qui devrait plonger parmi des excréments ? Comment réagirait le tennisman qui recevrait une crotte au lieu d'une balle ? Certes ils ne seraient pas contents. Pour les joueurs de boules il en est de même.

Alors braves toutous, apprenez à vos maîtres à être propres ! Montrez leur le chemin des caniveaux.

Le bureau,
Le Meux Entente Boules

SPECIFIC' DANSE

Spectacle de fin d'année

Madame, Monsieur, Chers parents,

Nos danseuses et leur professeur Valérie ont mis tout leur coeur pour vous faire passer deux agréables soirées les samedis 24 mai et 31 mai 1997 au C.A.C.C.V.

Nous remercions les associations CADANSE, TENDANSE et SPECIFIC'DANSE et la nombreuse assistance pour leurs chaleureux encouragements.

Un grand merci à tous ceux qui ont participé à la réussite de ce spectacle.

La Présidente,
S. BOLMIER

ASSOCIATION DES JEUNES ULMEUSIENS

l'A.J.U., déjà 1 an !!

C'est le 5 avril 1997 que les jeunes Ulmeusiens ont fêté l'évènement en présentant leur spectacle avec au programme :

- Imitations (Elie et Dieudonné),
- Danse rythmique,
- Expression corporelle,
- Chansons..:

Et tout cela dans une très bonne ambiance.

Les jeunes de l'Association remercient toutes les personnes présentes à ce spectacle.

Le 26 avril l'A.J.U. a réalisé son premier tournoi de ping-pong à la salle des fêtes Yvon Dupain.

Ce tournoi a opposé une trentaine de jeunes des environs.

Résultats :

Tournoi général :

Catégorie moins de 13 ans :

1er Julian BOUCHOIR Le Meux

2ème Thibault BOUCHOIR Le Meux

Catégorie moins de 16 ans :

1er Stéphane OLEJNIK Crépy-en-Valois

2ème Yoann GUILLEMENT Crépy-en-Valois

Catégorie 16 à 18 ans :

1er David PELLE Jonquières

2ème Stéphane DA COSTA Compiègne

3ème Edouard FICK Le Meux

Tournoi consolante :

Catégorie moins de 13 ans :

1er Pierrick NIAULIN Le Meux

2ème Alix MERROUCHE Le Meux

Catégorie moins de 16 ans :

1er Romain MALO Le Fayel

2ème Jérémy ABRUNHOSA Longueil-Stc-Marie

Cette manifestation s'est déroulée dans une bonne ambiance et avec un bon esprit sportif.

L'A.J.U. remercie les différents partenaires qui ont participé à la réalisation de ce tournoi (Le Nemrod, La Pharmacie TERNACLE, Coccinelle et La Poste du Meux).

Avec l'aide de partenaires (Ets GUILLUMMETTE, Ent AXIAL et Ent. BOURSIER du Meux) les jeunes vont réaliser des Tee-Shirts. Le bénéfice de la vente financera en partie les vacances d'été. (Prix du Tee-Shirt : 35 F.)

Encore une fois, merci à tous les partenaires qui nous aident à la mise en place de différents projets.

Nous donnons rendez-vous à tous les jeunes du Meux dès le 1er jour des grandes vacances d'été (Lundi 30 juin), avec au programme :

- Sport collectif (football, rugby...)
- Sport individuel (Tennis, gym rythmique, équitation...),
- Jeux de plein air (pêche, chasse au trésor...);
- Un camping,
- Sports de découverte (joute, canoé, korfball...).

Si tu as entre 11 et 25 ans et que tu as envie de passer de très bonnes vacances, nous t'invitons à nous rejoindre le Lundi 30 juin 1997 à partir de 10 h 00 à la Maison des Jeunes.

Pour tous renseignements :

☎ 03.44.91.14.18 (Maison des Jeunes)

Le Bureau de l'A.J.U.

JUDO CLUB

La saison se termine, et tous le monde a bien travaillé. Un champion de l'Oise catégorie benjamin a été qualifié et nous sommes heureux de le clamer car il fait partie de notre Club de Judo :

Bravo à Julien PERRIER !

Nous félicitons aussi tous nos judokas pour leur travail assidu. En cette fin de saison une démonstration a été effectuée avec tous nos sportifs le 24 juin 1997 à 18 h 30. Un pot de l'amitié a clôturé notre réunion.

Nous tenons à remercier les membres du Club ainsi que toutes les personnes ayant participé au bon déroulement de notre activité sportive (membres, secrétariat et bénévoles).

Rendez-vous à la saison nouvelle. Inscriptions et reprise des cours le **9 septembre 1997 à 17 h 30 Salle Yvon Dupain.**

Bonnes vacances à tous.

Le Président,
P. SHPAHAJ

Dernière minute

Une nouvelle ceinture noire au Judo Club



VIE PAROISSIALE

M. l'Abbé SIRON se remet difficilement ce qui ne lui permet guère pour le moment de reprendre son activité antérieure. Le Père Bernard GRENIER de Compiègne et le Père Martin THOMAS de Lacroix-St-Ouen contribuent actuellement à maintenir notre activité paroissiale dans l'attente d'une solution définitive à venir.

Pour cet été les messes seront assurées suivant le calendrier ci-dessous, la messe du Meux le samedi étant célébrée par le Père THOMAS :

Le Meux

Le samedi à 19 heures
(sauf les 12 et 19 juillet)

La Croix-St-Ouen

Le dimanche à 10 h 30
Le 20 juillet 1997 messe à 9 h00

Longueil-Ste-Marie

Le dimanche à 10 h 30

15 août - Fête de l'Assomption

Messe concélébrée en plein air à 10 h 30 à la Vierge de Longueil-Ste-Marie.

Baptêmes, mariages

Contacteur : Père Martin THOMAS
Tél.fax : 03.44.41.50.21
Père Bernard GRENIER
Tél. : 03.44.86.25.89

Une rencontre avec le prêtre est indispensable au moins un mois à l'avance pour la préparation d'un baptême et trois mois pour celle d'un mariage. Les baptêmes au Meux seront célébrés le samedi après la messe.

Obsèques

Il est conseillé de prendre contact avec les pompes funèbres qui sauront faire le lien avec un prêtre ou une équipe animée par une religieuse. En l'absence de prêtres une cérémonie peut être célébrée par les Soeurs de Notre Dame du Sacré Coeur - 1 ter rue Vivier Corax à Compiègne - Tél. 03.44.20.02.89 ; ou bien les Soeurs de l'Assomption - 3 square de l'église St Germain à Compiègne - Tél. 03.44.20.10.22.

M. Georges LESCOT au Meux Tél. 03.44.41.54.31 se met également à votre disposition si vous désirez d'autres renseignements.

Les informations ci-dessus visent à maintenir une vie paroissiale au Meux pour les jours à venir.

Il semble néanmoins qu'une solution durable ne peut être envisagée sans une équipe paroissiale dynamique. Une réunion est en préparation pour la rentrée afin de constituer un comité de laïcs capables de seconder les prêtres dans leur activité. Les personnes qui assurent actuellement le catéchèse et l'aumônerie font un très gros travail et sont surchargées.

Vous serez informés de cette réunion dans le prochain numéro de l'Ulmeusien.

"**Vivre ensemble**" tel est le titre du journal des paroisses de Compiègne Nord et Sud que vous trouverez prochainement dans vos boîtes aux lettres. Réservez-lui un bon accueil.

VIE PRATIQUE

BABY-SITTING

Mélanie BAUDESSON	17 ans	03.44.41.52.90
Sandy BASTIEN	17 ans	03.44.41.51.76
Cathy CHARPENTIER	16 ans	03.44.41.53.77
Violaine CHARTRES	15 ans	03.44.91.12.82
Alexandra DELABARRE	16 ans	03.44.41.73.11
Bénédicte FRANQUET	21 ans	03.44.41.51.14
Maxime FREQUELIN	18 ans	03.44.41.51.11
Marine MANTEAU	19 ans	03.44.41.25.42
Christelle PAIN	17 ans	03.44.41.51.27
Fleur RIGHETTI	16 ans	03.44.91.02.78
Emilie SOIRON	16 ans	03.44.41.51.11
Céline TURF	16 ans	03.44.91.04.17

NOURRICES AGREES

Mme BOULANGER	03.44.91.05.73
Mme CHARPENTIER	03.44.41.53.77
Mme CREDOU	03.44.41.50.98
Mme DOS SANTOS	03.44.91.01.30
Mme DUDOT	03.44.91.12.41
Mme GOBEAUT	03.44.91.09.19
Mme MOULIN	03.44.91.02.09
Mme TETEEN	03.44.91.10.80

PERMANENCES INFIRMIERES ☎ 03.44.41.53.72

<i>Juillet</i>		<i>Août</i>		<i>Septembre</i>	
05-06	DHUMEZ	02-03	DHUMEZ	06-07	LELONG
12-13-14	LELONG	09-10	LELONG	13-14	DHUMEZ
19-20	DHUMEZ	15-16-17	DHUMEZ	20-21	LELONG
26-27	LELONG	23-24	LELONG	27-28	DHUMEZ
		30-31	DHUMEZ		

PERMANENCES MEDECINS

<i>Juillet</i>	
05 - GOASGUEN	Jaux
06 - COURTALHAC	St-Sauveur
12 - RAYNAL	La Croix-St-Ouen
13 - LOBIN	La Croix-St-Ouen
14 - OGUEZ	Le Meux
19 - PARISOT	Rully
20 - VASSEUR	La Croix-St-Ouen
26 - LEJEUNE	Verberie
27 - CHAPERON	St-Sauveur

PERMANENCES PHARMACIENS*Du samedi soir au samedi suivant*

<i>Juillet</i>	
05 - LEFEVRE	Béthisy-St-Pierre
12 - CULPIN	Chevrières
19 - DEBOISLAVILLE	Grandfresnoy
26 - SUEUR	Rémy

<i>Août</i>	
02 - GOASGUEN	Jaux
03 - BOUCHER	Béthisy-St-Pierre
09 - COURTALHAC	St-Sauveur
10 - MAZINGARBE	Verberie
14 - DELLENBACH	St-Sauveur
15 - OGUEZ	Le Meux
16 - VETTER	Béthisy-St-Pierre
17 - GURTLER	Chevrières
23 - FAYOLLE	La Croix-St-Ouen
24 - JULLIEN	Béthisy-St-Pierre
30 - BOURGUIGNON	Verberie
31 - BOURGUIGNON	Verberie

<i>Août</i>	
02 - MOTTE	Estrées-St-Denis
09 - MORIAMEZ	La Croix-St-Ouen
16 - BOUYSSOU	La Neuville-roy
23 - TERNACLE	Le Meux
30 - ALLAURENT	Estrées-St-Denis

<i>Septembre</i>	
06 - RAYNAL	La Croix-St-Ouen
07 - LOBIN	La Croix-St-Ouen
13 - CHAPERON	St-Sauveur
14 - OGUEZ	Le Meux
20 - VETTER	Béthisy-St-Pierre
21 - LEJEUNE	Verberie
27 - GOASGUEN	Jaux
28 - COURTALHAC	St-Sauveur

<i>Septembre</i>	
06 - LANGE	Longueil-St-Marie
13 - LEFEVRE	Béthisy-St-Pierre
20 - CAME	St-Sauveur
27 - SUEUR	Rémy

Prochaine édition septembre 1997**NUMEROS UTILES :**

Mairie : 03.44.41.51.11
 Pompiers : 18
 Samu : 15
 Gendarmerie : 03.44.41.20.05
 Taxi : domicile : 03.44.91.05.79
 Voiture : 06.09.18.36.61

L'Ulmeusien*Journal municipal de la Commune du Meux*

SIEGE :	Mairie du Meux
DIRECTION :	Robert TERNACLE
DIRECTEUR DE PUBLICATION :	Lionel MANTEAU
REDACTION :	Gérard BOUET
	Josette SOIRON
	Arlette INGLEBERT
	Nicole VALENTIN
COMPOSITION MISE EN PAGE :	Nathalie ASSELIN